

SAUVEGARDE CLOUD IMMUABLE

TRIPLE RÉPLICATION
CERTIFIÉ ISO 27001 & HDS



100% Souverain



Serveurs en France. Aucun gouvernement, aucune entreprise ni aucun programme marketing n'aura accès à vos données.

Protection Ransomware



Locking & Versioning. Vos données ne peuvent être effacées ou modifiées, même par nous.

Interopérabilité Totale



Basée sur des technologies open source, notre solution de stockage est compatible S3 (Veeam, Atempo, Synology, Cyberduck, etc.).

Spécificités Techniques



- ✓ Durabilité
- ✓ Chiffrement
- ✓ Erasure Coding
- ✓ Locking
- ✓ Versioning
- ✓ Compatibilité

+ d'infos



02 98 92 22 22



Volume Mensuel Données (To)



Périodicité Facturation

Annuelle



Numéro de Contrat

CSI-



Identification de l'entreprise



Représentant (Nom/Prénom)



Date + Signature + Tampon

Tarifs : 23€ HT/To/mois
Tarification révisable à tout moment

CONDITIONS GÉNÉRALES

APPLICABLES AU CONTRAT SAUVEGARDE CLOUD IMMUEBLE

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ces Conditions Générales de Vente sont susceptibles d'être complétées par des Conditions particulières conclues avant toute transaction avec le Client.

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres Conditions, et notamment celles du Client ou celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de INFOFY constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et de les avoir acceptées en signant le contrat de partenariat commercial dont elles constituent l'annexe 1.

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales.

Article 1.1 – La certification ISO 27001 & HDS

Certification ISO 27001 (2017) & HDS (2018) le 02/06/2023.

Des audits de contrôle sont prévus chaque année jusqu'à l'audit de renouvellement qui est planifié courant 2026.

ARTICLE 2 – LES SERVICES FOURNIS PAR INFOFY

Article 2.1 – Désignation des Services objets du Client

Le Client acquiert le droit d'accès aux Services suivants de INFOFY :

INFOFY Stockage Objet : du stockage de données non structurées (compatible S3) pour les entreprises et administrations de toutes tailles.

Article 2.2 – Tarifs des Services INFOFY

Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur lors de l'enregistrement de la commande par INFOFY. Les prix sont exprimés en Euros et en montants HT et TTC. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, INFOFY se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la souscription aux Services objets des présentes, y compris ces frais. Une facture est établie par INFOFY et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

Les prix, figurant sur le Site Internet et/ou documents, sont indexés sur l'indice SYNTEC et seront révisés à la date anniversaire du contrat par application de la formule suivante : $P = P_0 \times (S/S_0)$

Dans laquelle :

P = montant révisé

P₀ = montant initial

S₀ = valeur du dernier indice SYNTEC publié à la date où le présent contrat a été établi

S = valeur du dernier indice SYNTEC publié à la date de révision.

Si l'indice ci-dessus venait à disparaître, les Parties lui substitueront un indice de remplacement.

ARTICLE 3 – LA FACTURATION DES SERVICES INFOFY

Article 3.1 – Généralités

INFOFY procède à différents types de facturation selon le Service souscrit. Toute période commencée est due. Le Client souhaitant se désabonner en cours de période doit s'acquitter des prestations et des consommations variables utilisées au cours de la période.

INFOFY dispose de 6 mois pour effectuer la facturation, et procéder à des régularisations.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par INFOFY.

En cas de défaut ou de retard de paiement, y compris de paiement partiel, le Client est redevable de pénalités de retard exigibles le jour suivant la date limite de règlement, et dont le taux d'intérêt est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) Euros, sans préjudice des pénalités de retard.

Le défaut de paiement peut également entraîner la suspension des Services souscrits par le Client, et ce jusqu'à la régularisation de la situation par le Client

Article 3.2 – La facturation de l'offre Stockage Objet

La facturation de la formule Stockage Objet se calcule de la manière suivante : offre souscrite + consommations variables.

La consommation variable se définit ainsi :

- Consommation réelle comptabilisée sur la période en cours
- Prise en compte de la plus haute valeur atteinte

La consommation variable est mesurée pour la métrique suivante :

- Volume de stockage réel en téraoctets (To), par palier de 1 téraoctet

ARTICLE 4 - LES RESPONSABILITÉS DES PARTIES

Article 4.1 - Les responsabilités du Client

Le Client est seul responsable de l'utilisation des Services y compris ces données pour lesquels il utilise les Services.

Le Client est le seul gardien et responsable du Code d'Accès Personnel et il s'engage à ne le communiquer à aucun tiers sous quelque prétexte que ce soit, et à le conserver strictement confidentiel.

Le Client s'engage à informer INFOFY sans délai et par courrier électronique, dès qu'il en aura connaissance, de tout risque d'abus ou d'utilisation non autorisée de son Code d'Accès Personnel.

Il revient au Client, à ses seuls frais et sous sa seule responsabilité, de se doter des moyens techniques, notamment accès Internet (matériel, logiciels, réseaux etc.), et de la compétence nécessaires pour accéder aux Services et effectuer toutes opérations permises, sans recours contre INFOFY en cas de dommages résultant d'une mauvaise compréhension ou manipulation, y compris par exemple dans la passation ou l'annulation de commande ou encore dans l'effacement de données ou informations ou l'inscription de données ou informations incomplètes ou erronées.

Le Client déclare à INFOFY des utilisateurs qui, sous sa seule responsabilité, sont seuls habilités à accéder à la Plate-forme et à utiliser le Service (ci-après les « Utilisateurs »). Le nombre d'Utilisateurs figure lors du passage de la commande peut évoluer à la hausse contre une augmentation du prix convenu. Le Client s'engage ainsi à n'utiliser qu'un compte utilisateur par personne. Le partage de compte et la connexion simultanée de plusieurs personnes sur un même compte utilisateur étant fortement déconseillé car cette action peut engendrer des conflits et venir en opposition avec la qualité de Service proposée par INFOFY.

Les données hébergées par INFOFY, de même que l'utilisation du Service par le Client pour ses besoins propres ou internes, sont de la seule responsabilité du Client.

Le partage des données hébergées par INFOFY, est de la seule responsabilité du Client

Article 4.2 - Les responsabilités de INFOFY

Sous réserve des éléments mis à disposition par INFOFY, INFOFY n'intervient pas dans la gestion des contenus (tels que données, photos, fichiers...) dans le cadre des Services et s'interdit d'accéder auxdits contenus à d'autres fins que pour les besoins de l'exécution des Services telle que la maintenance.

Les contenus doivent être licites et être utilisés conformément aux règles de l'art et aux lois et réglementations en vigueur. Toute utilisation de contenus illicites (par exemple contenus à caractère pédopornographique, contenus faisant l'apologie ou incitant à la commission de crimes contre l'humanité, d'actes de terrorisme, de pédophilie, d'antisémitisme, de racisme ou autres, ou encore de contenus incitant à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, de leur religion, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap) ou utilisation illicite ou abusive de contenus (par exemple utilisation frauduleuse de contenus ou utilisation de contenus faite en violation de droits appartenant à des tiers tels que droits de la personnalité, droits d'auteur, brevets ou marques ou autres droits de propriété intellectuelle) dans le cadre des Services est prohibée et peut donner lieu, à discrétion de la Société, au droit de procéder au retrait de toutes données incriminées, éventuellement de suspendre l'accès au Service sans autres formalités ni préavis, à la désactivation du compte du client et/ou à la résiliation du contrat, sans préjudice des poursuites et demandes d'indemnisation que la Société se réserve le droit d'effectuer.

L'usage du Code d'Accès Personnel par le Client, vaut preuve de l'utilisation du Service, la présente disposition valant convention de preuve au sens de l'article 1368 du Code civil (nouvelle numérotation par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016). De même l'usage constant du Service prouve la conformité du Service.

INFOFY garantit que les données sont stockées sur le territoire de la France.

CONDITIONS GÉNÉRALES

APPLICABLES AU CONTRAT SAUVEGARDE CLOUD IMMuable

Article 4.3 - Limitation de garantie de INFOPY

Les Services fournis par INFOPY sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité de INFOPY ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays depuis lequel le Client utilise les Services et il appartient au Client qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier ces réglementations en vigueur.

Exclusion de garantie :

INFOPY ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif :

- A la survenance d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.
- Au non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont délivrés, qu'il appartient au Client de vérifier avant passation de sa commande,
- En cas de mauvaise utilisation du Service par le Client.

Clause limitative de responsabilité :

En cas de manquement de INFOPY à ses obligations contractuelles, sa responsabilité ne saurait être recherchée au-delà d'un an à compter de la survenance du fait générateur de celle-ci et sous réserve de respecter les stipulations prévues aux présentes Conditions Générales de Vente, et seulement en cas de faute prouvée.

Dans tous les cas, INFOPY ne garantit aucun dommage direct ou indirect, ni aucun préjudice découlant d'une éventuelle perte de chiffre d'affaires ou d'activité.

ARTICLE 5 - LA PROTECTION DES DONNEES ET LE RGPD

Article 5.1 - Les types de Données Personnelles chez INFOPY

INFOPY distingue deux types de données personnelles, et les traite d'une manière différente :

- Les Données Personnelles du compte du Client : elles sont nécessaires au traitement de la commande du Client, et pour toutes les communications transactionnelles. Elles ne sont pas liées aux données déposées sur les serveurs INFOPY.

Les Données Personnelles déposées sur le Service : il s'agit de toutes les données et fichiers présents sur les serveurs de INFOPY du fait du Client. Ces données sont liées à la souscription d'un abonnement actif INFOPY : c'est-à-dire à l'achat d'un Service.

Article 5.2 - Le traitement des Données Personnelles pour la commande des Services

Concernant les données communiquées par le Client (la Donnée Personnelle du Compte Utilisateur) dans le cadre de la souscription aux Services et conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, l'Utilisateur dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à : support@infopy.fr

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées par INFOPY sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Article 5.3 - La Protection des Données Personnelles du Client liées à l'utilisation des Services INFOPY.

Les Données sont stockées au moyen des Services fournis par INFOPY au Client. Le Client est responsable du traitement de ses Données Personnelles traitées par les différentes fonctionnalités disponibles sur les Services, INFOPY assurant un rôle de sous-traitant.

INFOPY accède aux Données du Client de deux manières :

- Pour assurer la mission de INFOPY.
- Pour des opérations de maintenance et de support, afin d'assurer une qualité et une continuité de Service. Le Client se déclare informé et accepte que INFOPY peut, dans le cadre d'une opération de maintenance ou d'une demande de support, accéder à l'administration du compte du Client. En cas d'une demande de support émanant de INFOPY, celle-ci devra être réalisée par écrit à l'adresse support@infopy.fr ou via le formulaire de support afin que cette demande soit suivie dans un système de ticket interne.

INFOPY s'interdit d'utiliser les Données qu'elle traite à d'autres fins que l'exécution de la mission contractualisée.

Article 5.4 - La Sous-traitance des Données

INFOPY fait appel à un sous-traitant dans le cadre de la mise à disposition de ses Services pour le Client :

- OVH Cloud pour l'hébergement des serveurs (2 Rue Kellermann 59100 Roubaix)

Il appartient à INFOPY de s'assurer que le Sous-traitant respecte les obligations du présent Contrat et présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le Service réponde aux exigences légales, notamment du RGPD.

En cas de nouveau ou changement de sous-traitant, INFOPY devra en informer préalablement le Client.

Le Client aura la faculté de refuser ce changement, pour motif légitime documenté, par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard un (1) mois après la notification de changement effectuée par INFOPY.

En cas de refus du Client, INFOPY aura la faculté de résilier le Contrat en notifiant ladite résiliation sous la forme d'un courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de trois (3) mois.

Article 5.5 - Restitution et Suppression des Données Personnelles

À l'expiration du Contrat et au plus tard le dernier jour du Contrat, INFOPY a pour obligation de supprimer toutes les Données à caractère Personnel du Client et toutes copies existantes. Il ne saurait y avoir de rétention de la part de INFOPY pour quelque raison que ce soit.

Si le Client souhaite mettre un terme à son abonnement avant la date échu, il est informé via un message électronique de confirmation de la suppression automatique de ses données. Le Client est informé qu'il doit récupérer ses données avant de mettre fin à son abonnement.

Article 5.6 - Notifications en cas d'atteinte à la Sécurité des Données

INFOPY s'engage à informer le Client de toute Violation de Données Personnelles et à apporter son concours à toute demande de Client et à la mise en œuvre de toute mesure permettant d'y remédier. Dans ces cas, INFOPY s'engage à :

- Informer le Client dans les meilleurs délais, et au maximum sous 48 heures, après avoir pris connaissance de la Violation ;
- Apporter tout élément nécessaire au Client pour évaluer les risques et impacts de cette Violation et lui permettant de prendre toutes décisions et mesures utiles quant à sa gestion et les suites à donner ;
- Fournir les éléments de précisions suivants pour toute Violation et a minima : nature de la Violation, catégorie et nombre approximatif de personnes concernées ou susceptibles de l'être, catégories et volume des données Personnelles impactées, conséquences probables de la Violation des Données Personnelles, évaluation des préjudices potentiels et niveau de gravité, mesures techniques et organisationnelles déjà prises ou proposées pour y remédier.

ARTICLE 6 - EXIGENCES DE CONTINUITÉ ET DES DISPONIBILITÉ DE SERVICES

Article 6.1 Disponibilité des Services INFOPY (SLA)

Les engagements de niveaux de Service ne concernent en aucun cas la disponibilité des éléments qui demeurent sous le contrôle du Client, tels que notamment les logiciels tiers ou applications tierces installés et/ou utilisés par le Client, ainsi que la gestion des accès par le Client.

En cas d'Indisponibilité, le Client doit collaborer avec INFOPY au rétablissement du Service. Il doit déclarer l'incident et communiquer toutes les informations utiles au diagnostic et à l'intervention de INFOPY. Le Client s'engage à rester en permanence disponible afin notamment de pouvoir répondre à toute demande d'information complémentaire et à procéder à tous les tests et vérifications nécessaires. Si besoin, Le Client donne accès à son environnement de travail.

Article 6.2 Conformité aux référentiels opposables de la PGSSI-S

La Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé fixe le cadre de la sécurisation des Systèmes d'Information de Santé. Dans le cadre de l'obtention de la Certification HDS, INFOPY s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de la prestation un Service respectant la PGSSI-S.

Le Client s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de la prestation un système d'information de santé respectant la PGSSI-S. L'acceptation des présentes Conditions tient lieu d'engagement par le Client du respect des référentiels opposables de la PGSSI-S tels que définis dans les textes légaux et réglementaires.

Article 6.3 - La Politique d'Habilitation INFOPY et la PGSSI-S

INFOPY a identifié les différentes personnes habilitées à intervenir dans le cadre de la fourniture du Service d'Hébergement et détermine les modalités d'attribution des droits d'accès, telles que la validation, la durée, la révocation, la suspension, la modification et la suppression.

Les systèmes d'identification et d'authentification utilisés par INFOPY sont conformes aux référentiels mentionnés à l'article L.1110-4-1 du Code de la santé publique, et notamment les référentiels de la politique générale de sécurité des systèmes d'information de santé (« PGSSI-S »).

CONDITIONS GÉNÉRALES

APPLICABLES AU CONTRAT SAUVEGARDE CLOUD IMMuable

Article 6.4 - Les engagements des Parties vis à vis de la PGSSI-S

Pendant toute la durée du Contrat, le Client s'engage à mettre en œuvre un système d'information respectant la PGSSI-S.

Pendant toute la durée du Contrat, INFOPY :

- S'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout le soin nécessaire pour assurer la disponibilité de la Solution et des Services.
- Se réserve la possibilité de suspendre l'utilisation de la Solution et des Services pour toute opération de maintenance corrective ou évolutive programmée, dont il aura préalablement informé le client au moins trois (3) jours à l'avance.

ARTICLE 7 - LES MESURES TECHNIQUES

Article 7.1 - Mesures de protection des logiciels

Afin d'assurer un service de qualité, INFOPY a mis en place les mesures de protection suivantes :

- Système anti-Ddos
- Chiffrement des données sur réseau : site accessible en https, utilisation de TLS
- Sauvegarde journalière et supervision quotidienne des incidents
- Veille des vulnérabilités et failles de sécurité, avec mise en place de correctifs suite à leurs détections
- Politique de gestion des changements, incluant des environnements et des procédures de tests avant la mise à disposition de ces changements pour le client.

Article 7.2 - Sauvegarde des données

· Dans le cadre du produit « Stockage-objet », il revient au client de réaliser des sauvegardes de ses données.

ARTICLE 8 - ASSISTANCE

Article 8.1 - Politique d'Assistance

INFOPY dispose d'une politique d'assistance à ses clients selon le type de prestation souscrite par le client. INFOPY distingue deux niveaux d'assistance, normale et prioritaire.

Le service d'assistance de INFOPY est ouvert du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

En cas de besoin du client et dans le cadre d'une demande d'assistance pour une restauration, récupération de données ou encore une aide ou assistance de paramétrage de stratégie de ces logiciels de sauvegardes, etc... Cette mise à disposition de ressource technique par téléassistance sera facturée au temps passé par gestion de ticket.

Toutes autres demandes nécessitant la présence physique d'une ressource technique sur le site du client sera facturé suivant les conditions suivantes : déplacement d'un technicien véhiculé, journée travaillée, hébergement...etc...

Article 8.2 - La gestion de l'assistance

Le Client doit signaler à INFOPY toute anomalie empêchant ou limitant son utilisation de la Solution et des Services.

Le Client communique l'ensemble des informations nécessaires à INFOPY pour qualifier l'anomalie et favoriser sa résolution, notamment la description de l'anomalie et ses conséquences sur son utilisation de la Solution et des Services.

Sous réserve que le Client ait fourni à INFOPY suffisamment d'informations pour qualifier l'anomalie, INFOPY s'engage vis-à-vis du Client à intervenir dans les meilleurs délais suivants et sur les mêmes plages horaires que pour le service d'assistance prévue à l'article 9.1 (ASSISTANCE) des présentes Conditions Générales :

En tout état de cause, INFOPY ne garantit pas au Client de pouvoir trouver de solution rapide ou immédiate, ni que les anomalies signalées pourront toujours être corrigées, en particulier si l'anomalie se révèle complexe et nécessite des investigations approfondies. Le Contrat exclut l'application de toute pénalité à ce titre.

Toute intervention de INFOPY qui serait due à une anomalie non imputable à la Solution et/ou à INFOPY sera facturée au Client sur la base du tarif en vigueur. Tel est notamment le cas :

- En cas d'utilisation anormale ou illicite de la Solution, ou d'une manière non conforme aux dispositions du Contrat,
- En cas d'acte volontaire de dégradation, malveillance ou sabotage,
- En cas de tentative d'accès ou de modification des codes sources de la Solution,
- En cas de modification de la Solution elle-même par le Client ou son Utilisateur,
- En cas d'intervention sur la Solution d'un tiers mandaté par le Client ou l'Utilisateur et non autorisé préalablement par INFOPY,
- En cas de défaillance des systèmes d'exploitation, des autres logiciels, des systèmes réseaux, télécom et des ordinateurs Du Client ou de son prestataire en charge de l'hébergement de ses Données.

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE, LANGUE, ET LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

En cas de différend et avant toute instance judiciaire, les Parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable.

Tous les litiges relatifs à la souscription de Services conclue en application des présentes Conditions Générales de Vente ou à leur exécution qui n'auraient pu être résolues amiablement entre INFOPY et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents du ressort du tribunal de QUIMPER.

Le Client est informé qu'il peut, en tout état de cause, recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.